

Procès-verbal de l'Assemblée des délégué.e.s Mercredi 14 avril 2021 à 17h30 à Nuithonie – Villars-sur-Glâne

Liste des présences en annexe.

M. le Président souhaite la bienvenue aux membres de cette Assemblée. Il remercie la Fondation Equilibre et Nuithonie pour l'excellent accueil réservé. Il remercie également la journaliste des Freiburger Nachrichten, fidèle représentante des médias à cette Assemblée.

M. le Président informe les participant.e.s que **M. Ridoré** reprend la présidence de Coriolis à la suite de cette Assemblée.

Il précise finalement qu'il n'y aura pas d'apéritif dinatoire après cette séance, malgré l'assouplissement décidé aujourd'hui par le Conseil fédéral.

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'Assemblée du 10 décembre 2020 par voie circulaire (annexé)
3. Informations du comité de direction
4. Comptes 2020 et rapport de l'organe de révision (annexés)
5. Rapport de gestion 2020 (annexé)
6. Message sur la modification des statuts de Coriolis Infrastructures (annexé)
7. Renouvellement du mandat de l'organe de révision
8. Divers

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

M. le Président précise que l'ordre du jour diffère de la publication dans la Feuille Officielle sur le point concernant le renouvellement de la convention avec le Casino. Ce point sera présenté lors d'une prochaine Assemblée et est donc supprimé.

2. Procès-verbal de l'assemblée des délégué.e.s du 10 décembre 2020 par voie circulaire (annexé)

Le procès-verbal de l'Assemblée du 10 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à ses auteur.e.s.

3. Informations du Comité de Direction

a) Calendrier général 2021

- 24 avril : Assermentation des Conseillers communaux, nouvelle législature
- 9 juin-17:30 : Assemblée des délégués – reconstitution, anciens et nouveaux membres présents
- Décembre : Assemblée des délégués – Adoption du Mandat de prestations 2022-2024
- 01.01.2022 : Entrée en vigueur des Statuts de Coriolis Infrastructures

Entrée en vigueur du Mandat de prestations 2022-2024 avec la Fondation Equilibre et Nuithonie.

b) Impacts du COVID-19

Casino de Fribourg

Mesures sanitaires: 13 mars - 8 juin 2020 - fermé
 Depuis le 5 nov. 2020 – fermé
 Une réouverture devrait être possible dès le 19 avril, suite aux décisions du Conseil fédéral de ce jour. Après 4 mois d'inactivité, il y aura une forte baisse de l'apport du Casino sur le budget 2021. Pour info, le budget 2021 a été élaboré sur un apport de Fr. 1 mios.

Impact financier 2020: baisse du chiffre d'affaires de 41% par rapport à 2019

Equilibre et Nuithonie

Mesures sanitaires 13 mars-28 sept. 2020 - fermé
 depuis le 5 nov. 2020 – fermé

Impact financier Les indemnisations permettent à la Fondation de boucler les comptes 2020 avec un excédent d'env. Fr. 350'000.-, passé en provision pour saisons futures

Coriolis Infrastructures

Mesures prises **1. Dialogue** avec la Fondation Equilibre et Nuithonie
2. Economies: adaptation des budgets 2020 (Assemblée du 25 juin 2020) et 2021 (Assemblée du 9 juin 2021), certaines dépenses budgétées n'étant pas ou que partiellement utilisées.
3. Prudence : activation de l'article 1 al. 6 du Mandat de prestations avec la Fondation, la subvention annuelle pouvant faire l'objet d'une réduction jusqu'à 500'000.-, dans la mesure où une diminution des apports du Casino (au sens de l'article 5 des Statuts de Coriolis Infrastructures) devait mettre en péril l'équilibre financier de l'association. Cette diminution interviendrait au 4ème trimestre 2021, lors du dernier versement.

M. le Président précise que la fortune de Coriolis devrait être à un minimum de Fr. 400'000.- pour amortir le choc d'une décision d'un éventuel non-allègement fiscal de la part de la Commission fédérale des Maisons de Jeux.

4. Comptes 2020 et rapport de l'organe de révision

(annexé)

La Gestionnaire du Fonds présente les comptes 2020, dont chaque membre a reçu le détail avec la convocation. Elle y apporte quelques précisions :

Pertes et profits au 31.12.20

Le 25 juin 2020, afin de pallier à la crise économique liée à la pandémie, le Comité de direction a décidé d'adapter le budget 2020 de Coriolis. Les économies suivantes ont pu être réalisées : les Fr. 200'000.- budgétés pour les participations aux autres investissements infrastructures et les Fr. 25'000.- budgétés pour CULTURE2030. A ce moment-là, nous ne savions pas que le Casino allait refermer ses portes le 5 novembre. Le budget alors adapté prévoyait encore un apport de 1 Mio de francs, au lieu des Fr. 1'420'000.- budgétés.

Au final, avec environ cinq mois de fermeture, le Casino de Fribourg a versé **Fr. 812'538.-** (Fr. 1'389'703.- en 2019) soit une diminution de 41 % par rapport à 2019. Pour rappel, le Casino Fribourg verse à Coriolis Infrastructures le 12,5% du produit net des jeux (PNJ). Si les critères fixés par la Commission fédérale des Maisons de Jeux ne sont pas remplis, l'apport du Casino peut tomber à 8% du PNJ. D'où l'importance d'avoir une fortune permettant de pallier à un pépin.

En fonction de l'apport estimé du Casino de Fribourg pour l'année, le Comité de direction a arrêté la participation 2020 des communes membres à Fr.30.00 par habitant, en sus des Fr.2.50 qui ont été affectés à la réserve rénovation et entretien. La participation des communes s'est montée à **Fr.1'997'937.50** (Fr. 1'998'977.50 en 2019).

Le total des produits se monte à **Fr. 2'820'490.90** (Fr. 3'398'706.10 en 2019).

Une subvention de **Fr. 2'210'000.-** a été versée à la Fondation Equilibre et Nuithonie (FEN) afin de participer aux frais d'exploitation et **Fr. 70'000.-** lui ont été versés pour le renouvellement de son équipement.

Fr. 500'000.- ont permis de diminuer l'emprunt de 5 millions contracté le 15 avril 2012, sur décision de l'Assemblée des délégués du 10 février 2010. Il s'agit du 8^{ème} remboursement, portant le montant au bilan à Fr. 1'000'000.-.

Fr. 153'687.50 (Fr. 2.50 par habitant) ont été affectés à la réserve rénovation et entretien. Celle-ci se monte au 31 décembre 2020 à Fr. 784'182.25.

Le total des charges s'élève à **Fr. 3'163'412.45** (Fr. 3'435'342.90 en 2019).

L'exercice 2020 se solde par un **déficit de Fr. 342'921.55**, en diminution de la fortune.

Bilan au 31.12.21

Concernant les emprunts, il reste Fr. 1'000'000.- à rembourser sur l'emprunt de 5 millions et Fr. 500'000.- pour la Salle Mummenschanz. Tous les emprunts seront remboursés en 2024.

Pour ce qui est de la réserve rénovation et entretien, plus de Fr. 150'000.- y sont versés chaque année. Le montant de la réserve au 31.12.20 est de Fr. 784'182.25. Cette réserve permet de financer l'entretien des infrastructures.

Le bénéfice reporté au 1^{er} janvier 2021 se montera à **CHF 329'646.75** (CHF 672'478.30 au 01.01.2020).

Mme la Gestionnaire du Fonds rappelle que la fortune doit être d'environ Fr. 400'000.- pour supporter un éventuel non allégement fiscal du Casino. La fortune devra donc être reconstituée rapidement.

La lecture du rapport de l'organe de révision n'est pas demandée. Les comptes 2020 ne soulèvent aucune question.

Par vote à main levée, l'Assemblée des délégué.e.s approuve à l'unanimité les comptes 2020.

5. Rapport de gestion 2020

Mme la Gestionnaire du Fonds présente quelques éléments du rapport de gestion 2020. M. Diaz a remplacé Mme Meyer au sein de l'équipe administrative. Depuis quelques années, le Comité a constitué des Groupes de travail sur des thèmes, tels que les Statuts et le Mandat de prestations ou la signalétique.

6. Message sur la modification des statuts de Coriolis Infrastructures

(annexe : message sur la modification des statuts et projet de modifications des statuts)

M. le Président présente le message sur la modification des statuts de Coriolis Infrastructures. C'est un travail de longue haleine qui a permis de clarifier beaucoup de points sur l'entretien et la maintenance des infrastructures afin d'éviter de mauvaises interprétations.

Il rappelle que la Commune d'Avry n'a pas adhéré à Coriolis, mais qu'elle verse un montant annuel de Fr. 10'000.- au budget de Coriolis.

L'Assemblée des délégué.e.s passe en revue le projet de modification des statuts avec les remarques du Service des communes (DIAF) et de la DICS.

M. le Président rappelle que les statuts doivent être approuvés par les législatifs des communes membres avant d'être avalisés par la DIAF, l'entrée en vigueur étant prévu au 01.01.2022.

Coriolis a reçu les remarques du Service des Communes et de la DICS le 12 avril. Les précisions et les ajustements demandés ne remettent pas en cause le projet de modification présenté. Il est donc proposé d'adopter les statuts, le Comité procédant ultérieurement aux ajustements demandés, ces derniers n'ayant pas d'impact sur les charges financières notamment.

M. P.-E. Carrel, représentant de Villars-sur-Glâne, demande des compléments d'informations sur :

- l'art. 2, al. 2, let c et d notamment, qui abordent la politique de promotion culturelle. A priori, Coriolis ne finance pas la promotion culturelle, mais plutôt la création,
- le montant de Fr. 25'000.- inscrit au budget 2020 pour CULTURE2030.

M. le Président confirme que la promotion culturelle est du ressort de l'Agglo. Il rappelle que, d'un côté, il y a eu une motion de reprise des activités de Coriolis par l'Agglo et, de l'autre, une loi cantonale qui prévoit la suppression des dispositions sur l'Agglo institutionnelle. Compte tenu de l'Ordonnance rendue par le Conseil d'Etat à la suite du recours contre cette loi cantonale, l'Agglo est, pour le moment, la seule structure opérationnelle pour le financement de la promotion culturelle, la loi de 1995 restant applicable aussi longtemps que l'Agglo n'aura pas été remplacée par une autre structure.

Pour ce qui est du financement de Coriolis, l'apport du Casino est régi par des critères précis établis par la CFMJ. Coriolis subventionne certains spectacles, dont les créations, et les frais de construction comme pour Equilibre, la Salle Mummenschanz ou la Maison des artistes. Ceci étant dit, l'exercice sera difficile à l'avenir lorsque les emprunts seront remboursés. Il va falloir définir quels types de dépenses seront acceptés par la CFMJ. Lorsque l'activité du Casino sera à nouveau normale, il faudra trouver Fr. 1,3 mios d'activités à financer.

Pour ce qui est des Fr. 25'000.-, le montant est dérisoire par rapport au budget global et il n'impacte pas le financement des communes membres. Il précise que l'art. 12 al 1 fait référence à la poursuite des travaux des Assises de la culture avec le montant défini dans les charges pour CULUTRE2030.

Pour ce qui est de l'art. 14 al 4, il s'agit d'une coquille, il ne faut pas en tenir compte et il est supprimé.

M. O. Carrel, représentant de Villars-sur-Glâne, revient sur l'al 4 de l'art 12 et notamment sur le préciput de 25 % des communes siège. Qu'en est-il si des travaux sont décidés par l'Assemblée contre l'avis des communes siège ? Lors de la consultation, la commune avait demandé un droit de veto. Il souhaite également savoir qui décide des travaux apportant une plus-value à l'immeuble ?

M. le Président rappelle que les communes siège sont propriétaires des infrastructures et qu'à ce titre, les autres communes membres ne peuvent pas décider d'une transformation importante. Ces projets n'émanent que des communes siège. Une fois que ces travaux sont prévus, il faut déterminer comment les financer. Il rappelle que Coriolis a la capacité d'emprunter. Le financement doit d'abord être avalisé par les législatifs des communes siège et ensuite par l'Assemblée.

La détermination de la plus-value se fait sur la base d'un plan financier et les statuts font référence à la norme SIA 469 pour préciser quels types de travaux apportent un plus-value aux infrastructures. Les statuts offrent donc toutes les garanties nécessaires.

L'Assemblée vote l'ensemble des statuts.

Par vote à main levée, l'assemblée des délégué.e.s approuve à l'unanimité la proposition de modification des statuts de Coriolis Infrastructures.

7. Renouvellement du mandat de l'organe de révision

M. le Président informe que le 1^{er} mandat de l'organe de révision, NBA Audit S.A. à Villars-sur-Glâne est arrivé à son terme fin 2020. Il propose de renouveler le mandat pour une 2^e et dernière période de 3 ans, soit jusqu'en 2023.

Par vote à main levée, l'assemblée des délégué.e.s approuve le renouvellement du mandat de l'organe de révision, NBA Audit S.A. pour une période de 3 ans.

8. Divers

M. P.-E. Carrel remercie le Comité pour le travail effectué sur les statuts de Coriolis. Il demande quand est-ce que le document sera disponible pour préparer la présentation aux différents législatifs ?

M. le Président confirme que le document sera mis à disposition le plus rapidement possible.

M. de Reyff exprime également ses remerciements à **M. le Président** pour sa présidence ad intérim et pour le travail effectué.

M. le Président précise qu'il participera aussi à la mise à jour du mandat de prestations avec la Fondation Equilibre et Nuithonie.

M. Ridoré exprime ses profonds remerciements à **M. le Président**. Coriolis prendra congé de manière plus officielle lors de la prochaine Assemblée, le 9 juin. Il tient à saluer le travail effectué sur ce document. C'est un travail très technique, mais qui est très important pour le fonctionnement de Coriolis. Il exprime également ses remerciements au Comité, aux collaboratrices.teur de Coriolis et aux communes siège. Il rappelle que le Comité reste en fonction jusqu'à ce que les successeurs soient nommés. Il conclut en donnant rendez-vous pour un apéritif le 9 juin.

M. le Président clôt l'assemblée des délégué.e.s, en remerciant la **Fondation Equilibre et Nuithonie**, pour son accueil. Compte tenu de la situation sanitaire, il n'est malheureusement pas prévu d'apéritif dinatoire. Il tient à remercier également les membres du Comité de Direction et les collaboratrices.teur pour leur engagement au sein de Coriolis Infrastructures.

M. le Président clôt la séance à 18h45.

Pour le procès-verbal :
Juan Diaz